

## Repas 2023 / 2024 – Primaire et Collège

### Informations concernant les repas

---

Le repas de midi étant **obligatoire pour tous les élèves des classes du Primaire et du Collège**, les enfants de ces classes sont inscrits automatiquement pour les repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis (le restaurant n'est pas ouvert aux élèves externes les mercredis, excepté aux élèves du Primaire s'ils sont inscrits à la garderie de l'après-midi).

Le forfait annuel pour 4 jours par semaine est de CHF 2'905.- TTC.

Les **cartes d'identification sont obligatoires** pour tous les élèves du Collège pour pouvoir bénéficier des services du restaurant et de la cafétéria. Les cartes d'identification des années précédentes restent valables pour l'année 2023/2024. A la rentrée, les maîtres de classe remettront une carte provisoire aux nouveaux élèves.

Les élèves du **Collège** ont la possibilité de recharger leur carte pour régler leurs achats éventuels (petits pains, boissons) à la cafétéria.

En cas de perte, une nouvelle carte d'identification devra être demandée au secrétariat au prix de CHF 10.-.

